

### 1. OBJET

---

Cette chartre a pour objet de définir les engagements respectifs des signataires afin de définir l'implication des parties et de fixer les principes qui les lient pour contribuer au bon fonctionnement de cette alliance.

Le partenariat défini dans les articles ci-dessous, permet d'associer projet scolaire, familiale et projet sportif. Il facilite la pratique du Badminton pour de jeunes joueurs tout en leur garantissant un suivi de la formation scolaire.

### 2. CONTEXTE

---

L'académie Challandaise de badminton s'adresse à des joueurs de catégories Benjamins à Juniors. La sélection des joueurs et des joueuses est préparée en amont en concertation avec le conseil d'administration du club.

La formation et la pratique du badminton ont lieu à la salle des Noues à Challans ou en tout autre espace mis à disposition du club par la municipalité. La préparation physique du joueur se fera sur les entraînements badminton mais également sur la piste d'athlétisme de la commune ainsi qu'à la salle de musculation l'Orange Bleue (Challans).

La formation scolaire est dispensée dans l'établissement scolaire choisi par les responsables légaux et reste la priorité du joueur. Des collèges et lycée sont en partenariat avec le club.

### 3. ENCADREMENT ET REGLES DE FONCTIONNEMENT

---

#### La coordination :

La responsabilité de la formation sportive est assurée par M. YOUINO Romain, cadre technique Diplômé d'Etat Supérieur spécialité performance sportive mention badminton (tél : 06.50.65.66.61 – [salariechallans@gmail.com](mailto:salariechallans@gmail.com)).

Cette personne sera en charge des missions suivantes :

- ✓ Entraînement et suivi sportif
- ✓ Relation avec le chef d'Etablissement accueillant le joueur.
- ✓ Coordination des différents intervenants du club.
- ✓ Participation si nécessaire au conseil de classe.
- ✓ Gestion des moyens humains, matériels et techniques.

#### Les entraînements :

Le rythme des entraînements peut être aménagé en fonction de plusieurs critères :

- ✓ Fatigue – blessure.
- ✓ Surcharge de travail scolaire.
- ✓ Mauvais résultats scolaires.
- ✓ Demande du joueur / parents / club.

Ils auront lieu les midis de 12h00 à 13h30 (5 jours sur 5) et le soir de 17h30 à 19h30 (4 jours sur 5).

Le volume hebdomadaire d'entraînement est de 8h00 minimum à 18h00 en fonction du projet sportif des différents joueurs.

## 4. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

---

### Le club s'engage à :

- ✓ Proposer les meilleures conditions de pratique (encadrement, salle, volants, etc.)
- ✓ Avoir un encadrant approprié pour les joueurs (1 encadrant pour 12 joueurs)
- ✓ Faire appel si besoin et à la demande de l'entraîneur de l'académie à des partenaires d'entraînements sur des créneaux ciblés
- ✓ Etudier comment organiser les déplacements sur les lieux d'entraînement éloignés de manière rationnelle tout en recherchant à privilégier l'autonomie dans leurs déplacements
- ✓ Accompagner les joueurs en compétitions (joueurs licenciés au club)
- ✓ Etudier au cas par cas les frais engendrer par les participations aux compétitions et aider quand cela est possible
- ✓ Organiser auprès des familles une réunion d'information en début de saison pour expliquer l'organisation générale

### Le responsable de l'académie s'engage à :

- ✓ Etudier avec l'environnement des joueurs le programme le plus adapté pour chacun d'eux
- ✓ Déterminer les compétitions prioritaires de chacun des joueurs
- ✓ Entretenir les relations avec les différents partenaires médicaux et sportifs afin d'optimiser les performances des joueurs
- ✓ Entretenir les relations avec les établissements scolaires partenaires en cas d'ajustements d'horaires et de départs en compétitions
- ✓ Coordonner les actions des différents intervenants (s'il y en a)
- ✓ Avertir rapidement la famille en cas de soucis particulier avec un joueur ou une joueuse
- ✓ Avertir au plus vite les joueurs et les familles en cas d'absence prévisibles ou fortuites (neige, etc.) par les moyens les plus adaptés et en aviser le club qui étudiera les mesures à prendre (remplacement ou annulation de la séance).
- ✓ Rester neutre par rapport à la localisation de licenciation des joueurs

### Le joueur ou la joueuse s'engage à :

- ✓ Respecter les règles du badminton et le code de bonne conduite du joueur en toute circonstance
- ✓ Respecter les consignes données par l'entraîneur ainsi que ses décisions
- ✓ Suivre l'ensemble des entraînements hebdomadaires
- ✓ Respecter une bonne hygiène de vie sportive et personnelle (pas d'usage de produits dopants, d'alcool ou de processus interdits par la loi française antidopage)
- ✓ Participer à l'installation et au rangement du matériel des lieux d'entraînements utilisés
- ✓ Respecter personnel et bénévoles qui les accompagnent pendant les compétitions
- ✓ S'investir tant sur le plan sportif que scolaire
- ✓ Porter les tenues de l'académie pour toutes les compétitions ou le club l'inscrit
- ✓ Prendre une licence UNSS ou UGSEL de l'établissement où il est scolarisé (optionnel)
- ✓ Véhiculer une image positive de l'académie et du club de Challans

**La famille (ou responsable légal) s'engage à :**

- ✓ Licencier son enfant le plus tôt possible avant la reprise effective de la saison sportive considérée
- ✓ Prévenir l'entraîneur en cas d'indisponibilité d'ores e déjà connue (examens, raison familiale, voyage scolaire, etc.) ou imprévue (blessure)
- ✓ Prendre en compte l'avis de l'entraîneur sur sa sélection aux différentes compétitions, stages
- ✓ Participer à l'intégralité des stages académie (août, toussaint, février, avril)
- ✓ Entretenir des relations de confiance avec le responsable de l'académie
- ✓ Autoriser tout droit à l'image de votre enfant à l'académie, en stage ou en compétition
- ✓ Prévenir l'établissement scolaire pour signaler à l'avance les cas d'absences pour compétitions ou stages

**5. DUREE ET RESILIATION**

---

- ✓ La présente convention prend effet dès le jour de sa signature jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.
- ✓ Une des parties peut demander la résiliation de cette convention en cas de non-respect par une autre des parties des charges qui lui incombe.

Fait à Challans le

**Le président du VCBAD : David BELETEAU**

Date et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvée » :

**Le responsable de l'académie :**

Romain YOUINOU

Date et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvée » :

**Le joueur ou la joueuse**

Nom :

Prénom :

Date et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvée » :

**Le représentant légal**

Nom :

Prénom :

Date et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvée » :